

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 23 janvier 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Est absente : Madame la conseillère Martine Labelle

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 23 janvier 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

2.2 Autorisation de dépenses - Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Année 2018

2.3 Désignation d'un représentant au poste vacant de membre au Conseil d'administration du RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN- Représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne

2.4 Demande d'aide financière au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire – remplacement du système téléphonique de la Régie intermunicipale de police Roussillon

2.5 70e anniversaire du Fleurdelisé

2.6 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle

2.7 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Embauche – Professeurs/animateurs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Hiver 2018

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Approbation – Dépenses incompressibles – Année 2018

4.4 Excédent de revenus de taxation en tant que revenu reporté

4.5 Autorisation de transferts budgétaires

4.6 Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses au chef de division - Travaux publics

4.7 Adoption du Règlement numéro 2003 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de femmes L'Éclaircie

5.2 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

5.3 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Ministère du Développement des ressources humaines du Canada - Emploi d'été Canada

5.4 Autorisation signature – Entente – Corporation Bistro 4G (Maison des Jeunes Le Repère) – Année 2018

5.5 Autorisation de signature - Entente - Café Liberté 50 - Année 2018

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Affectation du surplus - Travaux d'aménagement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (local 102)

6.2 Modification de la résolution numéro 17-09-225 - Octroi de

contrat – Réfection de l’enveloppe de la bibliothèque située au 2225, route Édouard-VII- Appel d'offres LOI-2017-08

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Autorisation de signature - Lettre d’entente # 4 - Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dérogation mineure - DM-2017-085 - 100-110, rue Benoit - profondeur dérogatoire de lots projetés (lots 6 132 004 et 6 132 005 du cadastre du Québec)

8.2 Dérogation mineure - DM-2017-109 - 4980, Route Édouard-VII - profondeur et superficie dérogatoire du terrain (lot 2 712 783 du cadastre du Québec)

8.3 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Questions des gens de la salle

9.4.Levée de la séance

9.4.1Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-01-001 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l’unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-01-002 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l’unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2017, à 19 h et 19 h 30.

18-01-003 Autorisation de dépenses - Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Année 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'être représentée lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE cet événement offre des activités de perfectionnement et des conférences sur les sujets d'actualité reliés au monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles se dérouleront à Gatineau, les 16, 17 et 18 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de madame Johanne Beaulac, mairesse, madame Martine Labelle, conseillère municipale et messieurs Vincent Lanteigne et Justin Gagné, conseillers municipaux, ainsi que du directeur général, monsieur Martin Lelièvre, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le coût de l'inscription est de 775\$ par membre, taxes non incluses.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie, soit autorisée à rembourser aux représentants de la Ville les frais de déplacement ou tous autres frais relatifs à leur participation aux assises annuelles, sur présentation des pièces justificatives.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 110 00 332.

18-01-004 Désignation d'un représentant au poste vacant de membre au Conseil d'administration du RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN- Représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (chapitre R-25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'EN séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants par sous-secteur aux postes de membre du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été décidé d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :

- Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;
- Messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux fois à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage pour que la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ledit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler;

CONSIDÉRANT QU'une copie certifiée conforme d'une telle résolution désignant Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, dans l'ouest de la Couronne Sud, comme candidat au poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau, devra être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la couronne Sud;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe propose la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la couronne Sud.

QUE soit transmise copie de la présente résolution au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

18-01-005 Demande d'aide financière au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire – remplacement du système téléphonique de la Régie intermunicipale de police Roussillon

CONSIDÉRANT l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal offerte par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe est partie à l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;

CONSIDÉRANT la plus-value de la téléphonie Internet Protocol pour les citoyens desservis par la Régie ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité partie à l'entente en vigueur doit adopter une résolution pour approuver le projet de remplacement du système téléphonique de la Régie afin d'être éligible à l'aide financière offerte par le MAMOT ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe désire désigner la Régie intermunicipale de police Roussillon, responsable du projet pour la présente demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de remplacement du système téléphonique de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Que le conseil désigne la Régie intermunicipale de police Roussillon, responsable de ce projet pour la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

18-01-006 70e anniversaire du Fleurdelisé

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait place au sommet de la tour centrale du parlement;

CONSIDÉRANT QUE par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE c'est pour souligner cette cérémonie que le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau;

CONSIDÉRANT QUE notre drapeau occupe une place d'honneur dans nos manifestations populaires et sur nos édifices, qu'il est un emblème nécessaire à toute nation et nous permet de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinct du Québec, qu'il symbolise nos sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la fleur de lys qui orne notre drapeau est une image de franchise, de paix et de grandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2018 correspond au 70^e anniversaire du drapeau du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de rendre hommage au drapeau du Québec:

SALUT AU DRAPEAU DU QUÉBEC

Drapeau du Québec,

Salut !

À toi mon respect,

Ma fidélité,

Mon amour,

Vive le Québec,

Vive son drapeau !

AM-2018-01 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 423 concernant la gestion contractuelle.

b) PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 423 est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Il contient des dispositions ayant pour objet d'encadrer le processus de passation des contrats municipaux.

Ce règlement remplace la politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de la résolution numéro 11-02-36 en février 2011.

AM-2018-02 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Justin Gagné qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe.

b) PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe énonce les valeurs et

les règles applicables à la conduite des élus ainsi que les sanctions que peut entraîner un manquement déontologique.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

18-01-007 Embauche – Professeurs/animateurs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Hiver 2018

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'embaucher les personnes suivantes à titre de professeurs/animateurs pour les activités de l'hiver 2018, le tout selon les tarifs horaire prévus à l'échelle salariale des professeurs/animateurs pour l'année 2018:

Cours/activité	Professeur/animateur	Échelon
Tonus et étirements	Sylvie Thérout	5
Zumba	Isabelle Privé	1
Karaté	Luc Daigneault	5
Yoga	Joëlle Leclair	1
Espagnol	Maria Luisa Torres	2
Badminton/pickleball	Anabelle Viau	1

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02 710 00 112 et 02 730 00 113.

FINANCES ET TRÉSORERIE

18-01-008 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 7 décembre 2017 au 11 janvier 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2017-12-07	M 321 À M 322 et 36243 à 36263	67 412,28\$
2017-12-11	36264	1 149,75\$
2017-12-15	41 (Règlement 397)	66 571,89\$
2017-12-15	M 323 à M 324 et 36363 à 36387	67 926,95\$

2017-12-22	M 325 à M 329 et 36388 à 36408	269 671,32\$
2018-01-01	36405 à 36406	11 982,75\$
2018-01-05	36409 à 36425	28 534,16\$
2018-01-11	36426 à 32435	1 535,37\$
TOTAL		514 784,47\$

18-01-009 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2017-12		232 754,85 \$	FAG	36475 à 36586
2	2018-01		10 507,08 \$	FAG	
3	2017-12	Règlement 397	109 041,86 \$	FDI	112 à 115
TOTAL			352 303,79 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

18-01-010 Approbation – Dépenses incompressibles – Année 2018

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2018 par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses sont incompressibles et que des crédits sont disponibles pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du Service des finances et de la trésorerie, ou en cas d'incapacité d'agir, le directeur général à effectuer le paiement, en temps opportun, des dépenses incompressibles listées ci-dessous:

- Adhésions et cotisations à des associations;
- Cachet des animateurs ponctuels et des artistes au service des loisirs;
- Contrat de location d'équipements, de véhicules et d'immeubles;
- Cotisations de l'employeur;
- Dépenses de petite caisse;
- Dépôt demandé sur contrat signé;
- Entretien ménager;
- Électricité;
- Fonds de l'information financière;
- Frais de financement;
- Frais de formation;
- Frais de la SOCAN;
- Intervention et Multi-Caserne du Service de sécurité incendie;
- Paiement des cartes de crédit;
- Quotes-parts des dépenses municipales;
- Rémunération du personnel et des élus;
- Soutien informatique;
- Transport et communication;
- Tout contrat autorisé par résolution, selon les modalités de paiement prévues audit contrat.

18-01-011 Excédent de revenus de taxation en tant que revenu reporté

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes;

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts ainsi que les dépenses relatives au service d'aqueduc et d'égouts en tant que revenu reporté;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnements affectés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité qu'advenant le cas ou un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du

capital et des intérêts ainsi que les dépenses relatives au service d'aqueduc et d'égouts seraient réalisés au cours de l'exercice 2017, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté ainsi que la réserve d'infrastructure de l'année 2017.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

18-01-012 Autorisation de transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du Service des finances et de la trésorerie à effectuer les transferts budgétaires dont la liste est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La présente résolution remplace la résolution numéro 17-10 239.

18-01-013 Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses au chef de division - Travaux publics

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Steeve Bellemare, chef de division – travaux publics, à autoriser des dépenses et à passer des contrats au nom de la Ville dans les champs de compétence des services techniques, division des travaux publics, constitués de tous les besoins courants d'opération, d'administration et d'entretien du service qui sont prévus à un poste du budget, incluant la location ou l'achat de marchandises, de services, d'équipements ou de fournitures de bureau ainsi que les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien des équipements, de la machinerie, des chemins et de tout autre bien meuble ou immeuble de la municipalité, qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14), et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 3 000 \$.

18-01-014 Adoption du Règlement numéro 2003 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2003 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-01-015 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de femmes L'Éclaircie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du Centre de femmes L'Éclaircie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Partenaire»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 200 \$ au Centre de femmes L'Éclaircie afin de les aider à poursuivre leur offre de services individuels et de groupe auprès des femmes en difficulté.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 190 00 991.

18-01-016 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du Centre de Bénévolat de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Partenaire»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 200 \$ au Centre de Bénévolat de la Rive-Sud afin de les aider à poursuivre leur offre de services auprès des citoyens.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 190 00 991.

18-01-017 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Ministère du Développement des ressources humaines du Canada - Emploi d'été Canada

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme « Emplois d'été Canada »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est financé par le Service de Développement des ressources humaines Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Ministère du développement des ressources humaines Canada pour le projet 2018 mentionné ci-dessous:

- 1 coordonnateur
- 1 moniteur en chef
- 8 animateurs
- 2 accompagnateurs
- 1 animateur loisirs et culture
- 5 préposés aux parcs
- 1 préposé à l'inspection
- 1 commis aux finances
- 1 technicien en documentation

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tous les documents requis à cette fin;

QUE cette résolution soit transmise à monsieur Jean-Claude Poissant, député de la circonscription de La Prairie.

18-01-018 Autorisation signature – Entente – Corporation Bistro 4G (Maison des Jeunes Le Repère) – Année 2018

CONSIDÉRANT QUE le Bistro 4G (Maison des jeunes Le Repère) est un organisme sans but lucratif qui oeuvre dans la Ville de Saint-Philippe auprès des jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Bistro 4G (Maison des jeunes Le Repère) est un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met gratuitement à la disposition du Bistro 4G (Maison des jeunes) un local et contribue financièrement à ses activités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47-1), une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire, de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Bistro 4G (Maison des jeunes Le Repère).

Cette entente a pour objet d'établir les conditions d'utilisation du local situé au Complexe Élodie-P.-Babin, au 2225, route Édouard-VII. Elle est d'une durée d'une année.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-999.

18-01-019 Autorisation de signature - Entente - Café Liberté 50 - Année 2018

CONSIDÉRANT que le Café Liberté 50 est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans la Ville de Saint-Philippe et qui vise notamment à tenir un lieu de rencontre pour les aînés de 50 ans et plus, ayant comme objectifs de divertir les aînés, promouvoir la vie active et briser l'isolement par des activités régulières ;

CONSIDÉRANT QUE le Café Liberté 50 est un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met gratuitement un local à la disposition de cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47-1), une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire, de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Café Liberté 50.

Cette entente a pour objet d'établir les conditions d'utilisation du local situé au Complexe Élodie-P.-Babin, au 2225, route Édouard-VII. Elle est d'une durée d'une année.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-01-020 Affectation du surplus - Travaux d'aménagement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (local 102)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement du local situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, afin d'y accueillir la division du génie des Services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de financement de cet aménagement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité que les deniers requis au paiement des dépenses d'aménagement des bureaux de la division du génie soient financés comme suit:

- par un emprunt d'un montant maximal de 28 250 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer l'achat des équipements informatiques et du mobilier, cette somme sera remboursée sur un terme de cinq ans à compter de 2019 et cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-311-00-750;
- par l'appropriation d'un montant maximal de 88 500 \$ au surplus accumulé non affecté aux fins de financer les honoraires professionnels (architecte et chargé de projet), l'installation du système d'alarme et les travaux d'aménagement, cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-310-00-741.

18-01-021 Modification de la résolution numéro 17-09-225 - Octroi de contrat – Réfection de l'enveloppe de la bibliothèque située au 2225, route Édouard-VII- Appel d'offres LOI-2017-08

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 17-09-225 - "Octroi de contrat - Réfection de l'enveloppe de la bibliothèque située au 2225, route Édouard-VII - Appels d'offres LOI-2017-08", en remplaçant, au deuxième considérant, les mots "Les Toits Vertige inc." par "Constructions J. Boulais inc."

SÉCURITÉ INCENDIE

18-01-022 Autorisation de signature - Lettre d'entente # 4 - Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe

CONSIDÉRANT que lors de la rédaction de la convention collective, une erreur s'est glissée dans le texte de l'article 8.05;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente # 4 à

intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe, relativement à la modification de l'article 8.05 concernant le délai d'imposition d'une mesure disciplinaire.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-01-023 Dérogation mineure - DM-2017-085 - 100-110, rue Benoit - profondeur dérogatoire de lots projetés (lots 6 132 004 et 6 132 005 du cadastre du Québec)

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2017-085 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 100 et 110, rue Benoit.

Aucune intervention n'est faite par les personnes présentes.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 100 et 110, rue Benoit, sur le lot 2 714 358 (lots projetés 6 132 004 et 6 132 005) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 17.12.18.05 - dossier DM-2017-085;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 100 et 110, rue Benoit sur le lot 2 714 358 (lots projetés 6 132 004 et 6 132 005) du cadastre du Québec, situé dans la zone H-06, ayant pour objet d'autoriser la création de deux lots ayant une profondeur de 27,43 mètres.

18-01-024 Dérogation mineure - DM-2017-109 - 4980, Route Édouard-VII - profondeur et superficie dérogatoire du terrain (lot 2 712 783 du cadastre du Québec)

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2017-109 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 4980, route Édouard-VII.

Aucune intervention n'est faite par les personnes présentes.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4980, route Édouard-VII sur le lot 2 712 783 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 17.12.18.06 - dossier DM-2017-109;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 4980, route Édouard-VII sur le lot 2 712 783 du cadastre du Québec, situé dans la zone A-208, ayant pour objet d'autoriser le maintien du lot à une profondeur de 39,01 mètres et une superficie de lot à 3908,3 mètres carrés.

18-01-025 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue 18 décembre 2017 le selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses	Zone concernée	Recommandation
17.12.18.08	unifamiliale isolée	100, rue Benoit	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-082
17.12.18.09	unifamiliale isolée	110, rue Benoit	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment

				unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-083
17.12.18.10	unifamiliale jumelée	125-129, rue Lucien	H-24	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-106
17.12.18.11	unifamiliale jumelée	316-320, rue Lucien	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-107
17.12.18.12	unifamiliale jumelée	324-328, rue Lucien	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-108
17.12.18.13	unifamiliale isolée	452, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-110
17.12.18.14	unifamiliale isolée	480, rue Marthe	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-111
17.12.18.15	unifamiliale isolée	455, rue Stéphane	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-112

17.12.18.16	unifamiliale isolée	380, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-115
17.12.18.17	unifamiliale isolée	381, rue Lucien	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-116
17.12.18.18	unifamiliale isolée	385, rue Lucien	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-117
17.12.18.19	unifamiliale jumelée	370-374, rue Marthe	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-118
17.12.18.20	unifamiliale jumelée	300-304, rue Stéphane	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-119
PERMIS D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN				
No recommandation	Type d'aménagement	Adresses	Zone concernée	Recommandation
17.12.18.21	stationnement en cour avant	448, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis d'aménagement de terrain pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-114

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

18 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 28.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-01-026 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 45.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière